



Vennes Bouvent Charmettes Cuiron

Compte rendu Rendez-vous n°7 Mercredi 4 octobre 2023

Ordre du jour :

- Bilan de l'action « ça roule dans mon quartier »
- Propositions faites par la Villes (formations, urbanisme, PLU...)
- Budget participatif (point d'étape des réalisations, présentation de la deuxième édition, tour de table des idées de projets)
- Questions diverses

Bilan de l'action « ça roule dans mon quartier »

Cette action a été initiée par le conseil citoyen Dîmes Sardières. L'objectif est de promouvoir les modes de déplacements doux et d'informer sur les aménagements, les outils qui sont mis à la disposition des habitants par la Ville pour ce type de déplacement. Le conseil citoyen a travaillé sur une proposition qui permettait à tous, des petits aux adultes, de participer.

L'évènement s'est déroulé le samedi 3 juin à côté du gymnase des Vennes.

Divers moyens de communication ont été déployés pour informer les habitants :

- Affichage dans les Decaux associatif
- Distribution de flyers
- Information sur les réseaux sociaux
- Installation de roues décorées et panneaux d'information dans le quartier

11 partenaires étaient présents :

- **La Station** : parcours sécurité routière, information sur la location de vélos et possibilité de graver son vélo.
- **La Prévention MAIF** : animations pour sensibiliser à la sécurité routière, comme par exemple se déplacer avec des lunettes qui permet de se rendre compte de l'impact de l'alcool dans ses déplacements.
- **Citibike** : présentation de sa gamme de vélo électrique.
- **Espace Handisport** : exposition de matériel adapté comme le vélo couché.
- **La Recyclette** : atelier de réparation de vélos.
- **Le Hot Chicken Skate Club** : découverte et initiation au skate.
- **Bourg Nature Environnement et le groupe cyclo de la Retraite sportive burgienne** : balade à vélo sur pistes cyclables et à la forêt de Seillon qui ont réuni une cinquantaine de participants.
- **Ain Colors** avec un atelier graff
- **Les conteuses des Vennes**
- **Le centre de loisirs les Petits Venn'arts** : exposition de dessin

Des animations ont été proposées par le conseil citoyen :

- Quizz pour tester ses connaissances
- Un espace petit « tout ce qui roule »
- Un photocal
- Une parade de vélos rigolos

Bilan de l'action :

Les points positifs :

- Belle journée avec un public nombreux
- Retour positif des participants
- A permis un travail partenarial avec les acteurs du quartier
- Questionnement du conseil citoyen : est-ce que c'est son rôle est de proposer ce type d'action ? C'est le cas pour cette manifestation car le conseil citoyen joue son rôle de relais d'information d'actions mises en place par la Ville.

Les points à améliorer :

- Le passage de stand en stand par les participants
- Manque de présence de la Ville le jour J.
- Il n'a pas été possible d'avoir le vélo fauteuil de l'Association des Paralysés de France, lauréat du budget participatif, pour des questions d'assurance.

Le conseil citoyen espère qu'un autre conseil organisera la prochaine manifestation « ça roule dans mon quartier ».

Retour sur les formations et les visites proposées

La Ville a lancé un appel à participation citoyenne dans le cadre de la révision du PLU (plan local d'urbanisme). Le PLU est un document d'urbanisme qui dessine la ville et la physionomie du territoire pour les années à venir en définissant les règles d'utilisation et d'occupation du sol : les secteurs constructibles, les secteurs naturels et agricoles à protéger, les hauteurs et implantations des constructions, etc. Véritable boîte à outils de gestion du droit des sols de la ville, le PLU permet une urbanisation maîtrisée, il exprime également le « projet de ville » qui présente les grandes évolutions de Bourg-en-Bresse pour les 10 à 20 ans à venir.

3 ateliers thématiques ont été proposés en septembre et octobre :

- Habiter à Bourg en Bresse
- Transition écologique
- Fonctionnement du centre-ville

Le conseil citoyen souligne la pertinence et la qualité des propositions faites pour permettre de comprendre le fonctionnement d'une collectivité et les décisions qui sont prises.

Elle permet aux conseillers citoyens de relayer ces informations auprès des autres habitants.

Budget participatif

La deuxième édition du budget participatif sera lancée le 1^{er} novembre prochain.

Les étapes de cette deuxième édition sont :

- Appel à idées : du 1^{er} novembre au 31 décembre 2023
- Etude de recevabilité : janvier à avril 2024
- Vote : mai 2024

Le conseil citoyen se réunira le lundi 30 octobre à 18h pour réfléchir à des idées de projet qui pourraient être proposées.

Informations diverses

- Catherine DUMAS, chargée de mission Village des possibles a sollicité le conseil citoyen pour organiser une visite de l'AFPA. Le conseil citoyen étudie cette proposition.
- Appel à participation projet artistique photographique : dans le cadre de sa résidence de création artistique et de médiation commanditée par la Ville de Bourg en Bresse, Véronique Ellena, photographe plasticienne née à Bourg-en-Bresse, invite les habitants à une aventure photographique, collective et créatrice. L'artiste partira, avec ceux qui le souhaitent, à la recherche de leurs trésors cachés, de leurs mémoires et de leurs liens au territoire. Par leurs témoignages, ils retraceront des moments de leur vie, de leur ville et de leurs rencontres. Cette artiste a grandi dans le quartier des Vennes.
Pour participer au projet : memoiresintimesbourg@bourgenbresse.fr

Questions diverses

La rue Montesquieu à 50km/h, voie partagée, école, square, zone de ralentissement, commerces. Une vitesse à 30km/h serait plus opportune (problème du marquage 50 entre les deux ralentisseurs).

Dans le cadre de la mise en place de la ville apaisée la vitesse de la rue Montesquieu est bien limitée à 30km/h entre les deux plateaux piétonniers, plateaux compris.

Le pictogramme 50 situé entre les deux plateaux est effectivement une erreur de placement et sera enlevé, avec plus de 800 pictogrammes posés sur la ville entre mars et septembre 2023, cela peut arriver.

Vitesse excessive rue Molière, la présence d'un appareil de mesures a été constatée, quels sont les résultats ?

Suite à une remontée des riverains de la rue concernant la vitesse, des comptages ont été réalisés. Ceux-ci indiquaient des dépassements de la vitesse autorisée à 50km/h mais en dessous des 55km/h. Cette rue va passer à 30km/h dans le cadre de la ville apaisée. Un bilan sera réalisé quelques mois après la mise en place de la mesure.

Prolifération des moustiques, véritable gêne publique et doléance répétée des habitants, qu'envisage la Mairie ?

Il y a de nombreuses plaintes comme chaque année depuis 2019 (moustique tigre uniquement). La totalité du territoire communal est désormais colonisée. L'intensité est variable en fonction des gîtes disponibles. Les zones pavillonnaires sont les plus touchées. Les zones naturelles (rivières, mares, plan d'eau...) ne sont pas colonisées par le moustique tigre même si l'eau stagne.

Éléments sur la lutte préventive / curative :

- Objectif d'éradication inatteignable, tendre vers la réduction maximale du nombre de moustiques.
- La mobilisation de l'ensemble des habitants, propriétaires, gestionnaires ou professionnels est primordiale.
- La recherche et l'élimination des gîtes est l'action principale doit avoir lieu toute l'année, a minima dès le mois de mars pour retarder les 1 ères générations et donc in fine limiter leur nombre.
- Ne pas attendre d'être envahi car il est difficile de se débarrasser des moustiques adultes (2 mois de vie).

Actions de la Ville avec appui de l'EIRAD (Entente interdépartementale de démoustication) :

- Diagnostics de sites municipaux (jardins familiaux, écoles...)
- Diagnostics et conseils chez et autour du domicile des habitants qui signalent des nuisances
- (Via plate-forme signalement EIRAD/appui des services si besoin pour la demande en ligne)
- Diagnostics de quartiers (Alagnier en 2023)
- Diffusion des bonnes pratiques via les médias locaux ou via du porte à porte
- Traitement des avaloirs d'eau pluviale
- Vigilance sur les nouveaux projets et/ou les équipements publics.

A noter :

- Les diagnostics (recherches de gîtes) faits par l'EIRAD permettent souvent de repérer des réserves d'eau stagnante non détectées par les habitants, ou d'améliorer la protection des réserves d'eau pluviale. Ne pas hésiter à en faire la demande en ligne toute l'année.
- Les pièges ont une efficacité relative en fonction du modèle mais ils peuvent limiter le nombre de moustiques adultes. Leur rayon d'action est faible et ils demandent un suivi régulier; ils ne sont pas pertinents sur le domaine public mais peuvent être utiles chez les particuliers. (Flyer conseils)

- Les traitements adulticides par pulvérisation ne sont pas autorisés (toxiques pour l'environnement, induit des résistances aux principes actifs) sauf autour des cas humains de maladie vectorielle.

Où en est le projet d'urbanisme « terrain Famy » ?

Le dossier de permis de construire a été validé conforme aux règles d'urbanisme.

Des nouvelles des ombrières sur le parking d'Ainterexpo ?

Pas d'autres informations que celle donnée lors du dernier RDV. Pour rappel, projet toujours en cours de travail à court terme mais l'entreprise est en train de revoir son modèle économique compte tenu de la crise énergétique.

Calendrier de réalisation de la Traverse :

Plusieurs sections sont actuellement en travaux et permettront de disposer en milieu d'année 2024 d'une voie verte de 40 kilomètres en continu de St-Trivier-de-Courtes à St-Just.

Les sections suivantes sont actuellement en travaux :

- Rue Bresse Cocagne, à Montrevel-en-Bresse et Jayat : 1,1 km entre la rue du Cimetière (Montrevel) et le giratoire de Césille (Jayat)
- Entre Attignat et Bourg-en-Bresse, en passant par Viriat : 8,2 km entre l'aire d'accueil située à Attignat et le canal de la Reyssouze à Bourg-en-Bresse (avenue de Marboz)
- 3 ouvrages d'art spécifiques : le franchissement inférieur de la RD 975 à proximité de l'échangeur autoroutier de l'A40 à Attignat et Viriat, la création de 2 passerelles pour franchir la Reyssouze
- Entre Bourg-en-Bresse et St-Just, en passant sur la commune de Montagnat : 3,5 km entre l'avenue Amédée Mercier à Bourg-en-Bresse, Bouvent et la Mairie de St-Just
- 3 ouvrages d'art spécifiques : le franchissement inférieur de la RD 975 à proximité de l'échangeur autoroutier de l'A40 à Attignat et Viriat, la création de 2 passerelles pour franchir la Reyssouze

La circulation automobile est maintenue pendant la durée de ces différents chantiers.

Coût total d'aménagement de ces 12,8 km : 4,7 M €.

Prochain Rendez-vous du conseil citoyen

Lundi 15 janvier à 18h à la maison de quartier des Vennes

Participants : Martine ARROUEZ- MAILLET, Cécile GERBE-SERVETTAZ, Yohan GROSS, Yves PERRET, Pascale PONCIN, Daniel REGIS, Janny RIOLON, Hélène RUSSAC, Ghislaine SOCHAY, Julien TAVERNIER

Pour la Ville de Bourg-en-Bresse : Jessie MALLET (conseillère municipale référente du conseil citoyen), Leslie COBO-MOREL (responsable du service Démocratie Locale)

Excusés : Jean-Noël HAENDELER



www.bourgenbresse.fr

Contact : Direction Citoyenneté Ville Durable

04.74.45.70.63 – democratielocale@bourgenbresse.fr